

17 mars 2016

Point d'indice : enfin le dégel, mais pas de quoi flamber !

Au bout de 6 ans de gel de la valeur du point d'indice, après de nombreuses mobilisations dans la période, voilà enfin que le gouvernement accorde ce jour une aumône loin de compenser les pertes subies... Cette bien modeste revalorisation se fera en deux étapes :

- + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016,
- + 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Éditorialistes de la presse du CAC 40 et poujadistes anti-fonctionnaires de tous bords n'ont cessé de médiatiser le coût (1,8 milliards d'euros pour 1 % d'augmentation) de cette mesure pour les finances publiques. C'est oublier de préciser que plus de 7 milliards d'euros auront été pris dans les poches de fonctionnaires appauvris, sous les gouvernements Sarkozy et Hollande depuis 2010, par des traitements indiciaires décrochés de l'inflation !

Si chacun(e) peut se réjouir de voir ainsi cesser la politique de gel du point, il n'y a pas de quoi sortir le Champagne ni aller au Bahamas... Et cette avancée doit être prise pour ce qu'elle est : un geste symbolique, à l'approche d'une nouvelle élection présidentielle, mais qui ne remet pas fondamentalement en cause la politique d'appauvrissement.

Une trop faible augmentation pour compenser les pertes historiques !

Si la politique de gel est récente, le décrochage de la valeur du point d'indice (4,6303 mensuels bruts depuis 2010) ne l'est malheureusement pas... Et **les 5 centimes d'euros mensuels bruts** en plus d'augmentation du point qui viennent d'être concédés ne vont pas fondamentalement changer les choses !

Un tableau valant parfois mieux qu'un long discours, voilà qui illustre la perte de pouvoir d'achat du point d'indice sur 3 périodes de références.

Période de référence	Augmentation de la valeur du point d'indice	Inflation cumulée	Différentiel = perte de pouvoir d'achat du point d'indice
2010 (01/07) – 2016 (01/03)	0 %	6,4 %	6,4 %
2000 (01/01) – 2016 (01/03)	9 %	27 %	18 %
1995 (01/11) – 2016 (01/03)	13 %	35 %	22 %

Les 1,2 % d'augmentation qui viennent d'être annoncé sont donc loin de compenser les pertes induites par des revalorisations insuffisantes depuis 20 ans. Et même sur la période récente, il aurait fallu plus de 6 % d'augmentation et non 1,2 % pour seulement mettre la valeur du point d'indice au niveau de celle de 2010.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 5 €,
- une revalorisation de l'ensemble des grilles à hauteur de 60 points d'indice pour tous.